



Communiqué

Pour diffusion immédiate

Le 5 décembre 2011

LES ORGANISMES DE SERVICES DE SOUTIEN NE FONT PAS L'OBJET D'UNE SURVEILLANCE MINISTÉRIELLE ADÉQUATE, SELON LE VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

(TORONTO) Les organismes qui reçoivent de la province près d'un demi-milliard de dollars tous les ans pour fournir des services de soutien aux personnes ayant une déficience intellectuelle font toujours l'objet d'une surveillance inadéquate de la part du ministère des Services sociaux et communautaires, 15 ans après que le Bureau eut relevé ce problème pour la première fois, selon ce que mentionne le vérificateur général Jim McCarter dans son *Rapport annuel 2011*.

« Sans une surveillance appropriée, il est impossible pour le Ministère de savoir si les organismes offrent les services requis et utilisent les fonds publics de façon prudente, a déclaré M. McCarter aujourd'hui, après la parution du rapport. Bien que le Ministère travaille à un vaste projet de transformation visant à remédier à des questions telles que celle de la surveillance, il pourrait s'écouler plusieurs années avant que bon nombre des problèmes que nous avons relevés soient réglés. »

Le Ministère finance différents programmes conçus pour aider les personnes ayant une déficience intellectuelle à vivre chez elles et à travailler dans leur collectivité. Il a consacré un montant de 571 millions de dollars à de tels programmes en 2010-2011, dont une tranche d'environ 472 millions a été versée à quelque 400 organismes qui fournissent ou font fournir, entre autres choses, des services d'évaluation et de counseling, d'orthophonie et de relève. La tranche restante de 99 millions a été affectée au Programme de services particuliers à domicile (PSPD) administré par le Ministère.

Le vérificateur général fait notamment état des constatations suivantes :

- Dans la moitié des cas examinés dans le cadre de la vérification, les organismes n'avaient pas de documentation de soutien adéquate pour démontrer l'admissibilité ou les besoins d'une personne. Ainsi, les organismes n'étaient pas en mesure de montrer qu'une personne recevait le niveau de service approprié, et le Ministère ne pouvait pas évaluer la situation.
- Le Ministère n'a pas établi de normes de service acceptables ni les processus nécessaires pour surveiller de façon appropriée la qualité des services fournis.
- Le financement annuel des organismes est essentiellement fondé sur les niveaux de financement antérieurs plutôt que sur les besoins actuels, ce qui exacerbe les iniquités de financement antérieures. Par ailleurs, les coûts horaires demandés pour certains services semblaient excessifs, et le coût horaire que payaient les organismes pour des services semblables variait beaucoup à l'échelle de la province.
- Le Ministère ne sait pas combien de personnes attendent de recevoir des services de soutien fournis par des organismes, et il n'est donc pas en mesure d'évaluer de façon fiable les besoins non comblés en matière de services.

-30-

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :

Jim McCarter
Vérificateur général
(416) 327-1326

Christine Pedias
Communications
(416) 327-2336